

La modification n° 2

Le Mans Métropole engage la procédure de modification n° 2 de son plan local d'urbanisme. La communauté urbaine entend mobiliser les outils réglementaires pour renforcer la présence du végétal en ville.

Page modifiée le lundi 21 octobre 2024 • Données Le Mans Métropole

Objectifs



© Le Mans Métropole

L'objet principal de la procédure de modification du plan local d'urbanisme communautaire engagée par Le Mans Métropole consiste à **renforcer la protection du végétal en ville**. Cela passe par la création d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique dédiée et l'ajout de compléments au règlement graphique et littéral.

Dans le cadre de l'accompagnement des projets de constructions, cette modification permet également divers ajustements du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation, en lien avec des projets en cours ou à venir.

Calendrier

La procédure est terminée.

L'enquête publique portant sur ce projet de modification s'est tenue du 18 juin au 17 juillet 2024.

Vous pouvez [retrouver en ligne le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur](#) pendant un an. Ce dernier a formulé un avis favorable.

La modification n°2 du PLU Communautaire de Le Mans Métropole a ensuite été approuvée par délibération du Conseil Communautaire **le 3 octobre 2024**.

Vous pouvez [retrouver en ligne la délibération d'approbation et la notice explicative de la modification](#).

Approfondissement

Face aux enjeux d'**adaptation aux changements climatiques**, de développement de la biodiversité en milieu urbain et d'amélioration de la qualité du cadre de vie, Le Mans Métropole s'est fixé pour objectif de renforcer la présence du végétal en ville.

La collectivité souhaite **mobiliser les outils réglementaires** tels que le plan local d'urbanisme communautaire pour atteindre cet objectif. Le projet de modification du PLU entraîne ainsi plusieurs approfondissements.

Orientations

La création d'une orientation d'aménagement et de programmation **thématique dédiée au végétal** formulera les orientations et objectifs que la collectivité fixe aux futurs projets d'aménagement et de construction au regard du végétal.

Ce document constituera une **ressource pour les porteurs de projets** – des professionnels aux particuliers, qui y trouveront les recommandations et les outils nécessaires pour élaborer un projet respectueux de la biodiversité et conscient de l'importance de la présence végétale en ville.

Protection

Dans le plan local d'urbanisme actuel, le plan de zonage identifie déjà boisements, haies, zones humides, parcs et jardins publics, jardins dits familiaux et trames paysagères. À ces éléments sont associées des règles de protection et de compensation lorsque la suppression est possible.

Le projet de modification propose d'aller plus loin dans cette identification et de **renforcer la protection d'espaces végétaux** près de la trame verte et bleue.

Il s'agit, au Mans, des délaissés autour des infrastructures routières et ferroviaires, des espaces verts d'intérêt, des haies ou des cœurs d'îlots présents sur le tracé des corridors écologiques. Sur l'ensemble des communes de la communauté urbaine, il s'agit de multiples espaces verts publics ou communs d'intérêt.



© Le Mans Métropole